

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 décembre 2015



COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze,

Le 7 décembre à 19 heures 30,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, JANVIER Marie-Joseph, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, ROUSSEL Franck, AUBRY Michel, POULIN Etienne, LEPRINCE Patrick, CREPEAU Serge, PAUL Olivier, CHARPENTIER Raynald

Absents excusés : Madame MAHEUX Jeannine pouvoir à Monsieur NOEL Denis

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

CONSULTATION ET AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) Délib. N°57-2015

Le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), Monsieur le Préfet conformément aux dispositions de la loi NOTRe demande un avis consultatif des collectivités sur ce schéma.

Monsieur le Maire explique que trois possibilités s'offrent au Conseil Municipal :

1° Le conseil municipal rend un avis tel que le Préfet le présente (délibération favorable de droit commun)

2 ° Le conseil municipal argumente par rapport à la loi NOTRe :

Délibération avis favorable avec le souhait d'un rapprochement vers la Communauté de d'Agglomération Porte de l'Eure (CAPE) ou Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) ou Grand Evreux Agglomération (GEA).

3° Le conseil municipal émet un avis défavorable tel qu'est proposé le projet au vu des constatations et souhaite de se rapprocher des différentes communautés de communes.

Monsieur le Maire pense que la Communauté de commune Eure Madrie Seine (CCEMS) peut encore vivre une à deux années en jouant sur l'imposition. Mais à l'avenir comment va-t-elle vivre ? C'est vers l'impôt que l'on va s'orienter.

Il explique qu'il faut mener les bonnes réflexions et les choix doivent être raisonnés sur des bases allant dans le sens de l'intérêt de la population d'Autheuil-Authouillet. Il rappelle que l'avenir de nos communes est dans le rapprochement avec les Communauté d'Agglomérations afin d'augmenter les recettes pour compenser les baisses de l'état.

Monsieur PAUL est favorable à un rapprochement vers la CAPE, celle-ci nous apportera quelque chose et c'est l'avenir pour avoir une puissance économique il faut être au moins 100 000 habitants en agglomération. Les compétences CAPE et CCEMS se ressemblent beaucoup, les dotations sont importantes.

Madame JOURDAN interpelle le conseil, elle fait constater que le Préfet regroupe la CAPE avec la CC des Andelys et ses environs, et la CC EPTE Vexin-Seine. Actuellement la CAPE étudie le rapprochement avec les deux communautés de communes, il y a danger que celles-ci se retrouve en déficit, c'est peut-être pour cela qu'elle souhaite un éventuel rapprochement avec la CCEMS qui est viable à ce jour.

Monsieur NOEL pense que la réflexion de la CASE est intéressante qu'il faut que la CCEMS reste tel que le Préfet l'a indiqué « seul de droit commun », il faut se laisser au moins une année pour voir comment la CAPE évolue, à ce jour nous n'avons pas toutes les données fiscales, toutes les orientations, nous ignorons si il y aura hausse de la valeur locative, et nous ne connaissons pas l'endettement de toutes les communautés de communes, il est donc souhaitable de rester vigilants avant de prendre un décision trop hâtive.

Monsieur AUBRY confirme en indiquant qu'effectivement pour équilibrer les impôts aucunes données n'ont été exprimées.

Monsieur CREPEAU et Monsieur CHARPENTIER manifestent leur souhait de laisser passer un peu de temps pour voir comment évoluent les différentes Communautés de Communes.

Monsieur AUBRY explique qu'il faut participer à la construction du nouveau EPCI et que si la commune ne se décide pas assez vite, dans quelques années les règles auront été dictées, on n'aura plus notre mot à dire si on attend on subira. Cela ne serait pas le cas s'il y avait un rapprochement immédiat.

Monsieur ROUSSEL demande que va faire la ville de Gaillon, va-t-elle aller vers la CAPE ?
Monsieur le Maire explique que la volonté des communes et de l'EPCI est de rester CCEMS. En information, pour sortir d'un EPCI, il faut l'aval de toutes les communes et qui va autoriser Gaillon à partir ?

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table pour que chacun se positionne sur le dossier « consultation et avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) »

Après avoir entendu et débattu sur le projet, le conseil municipal décide :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 5210-1-1 ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;
Considérant que le projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Deux réunions d'information avec tout le conseil municipal et la participation au séminaire organisé par la CCEMS le mardi 2 décembre 2015 ont permis à celui-ci de se positionner sur l'avis demandé par le Préfet.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

11 voix Pour, 4 voix Contre Madame TOUSSEL, Messieurs GLOTON, AUBRY, PAUL

COMMUNES NOUVELLES Délib. N°58-2015

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite une délibération du Conseil Municipal pour l'autoriser à représenter la commune dans les différentes démarches nécessaires à la réflexion concernant l'étude sur les nouvelles communes. Le but est d'assurer notre avenir face au nouveau découpage départemental. Monsieur le Maire rappelle que pour être représentatif il faut envisager un schéma d'environ 5 000 habitants.

Monsieur le Maire informe de la réunion récente avec les communes de Champenard, Saint-Aubin-Sur-Gaillon, Saint-Pierre de Bailleul, Sainte Colombe Prés Vernon, Saint-Pierre-la-Garenne, et Villez-sous-Bailleul.

Il précise toutefois que Saint-Pierre-la-Garenne ainsi que Villez-sous-Bailleul ne suivront pas, Madame Jourdan précise que les communes qui sont sur la CAPE ne viendront pas également, il sera donc difficile d'arriver à 5 000 habitants pour avoir une population représentative.

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour chaque Conseil Municipal rentre en réflexion mais qu'il est nécessaire avant de se lancer d'avoir recours à un cabinet d'étude afin de pouvoir calculer les tenants et les aboutissants. Le projet est au stade d'investigations, de l'étude des orientations. Il est important d'étudier l'impact sur le foyer fiscal.

Monsieur ROUSSEL explique que la démarche n'est pas faite dans le bon ordre, on étudie on regarde et on se garde le droit de décider ou pas. Monsieur le Maire précise que la décision finale sera prise en connaissance de cause. Monsieur NOEL demande que soit créer un groupe de pilotage, groupe de travail.

Monsieur le Maire confirme qu'une commission sera mise en place par la suite sur autorisation du Conseil Municipal pour lancer la démarche dans un groupe de travail.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal,

- Autorise monsieur le Maire à poursuivre ses démarches dans ce sens.
- D'autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

Monsieur le Maire Informe qu'il a été envoyé trois demandes de devis de géomètres pour faire un relevé topographique du terrain autour du pont de la Fortelle qui se dégrade fortement. Seul deux entreprises ont donné suite :

- EUCLYDE pour un devis à 1668 euros
- CALDEA pour un devis à 2700 euros

Monsieur le Maire explique avoir choisi le moins cher des deux soit l'entreprise EUCLYDE qui s'engage à respecter le cahier des charges des clauses techniques et particulières (CCTP). Il rappelle également que tout est fait pour obtenir le plus de subventions possibles afin de minimiser le coût pour la Commune.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 45.